

# Chapitre I

## Prendre la mesure de l'épreuve

### 1. Description matérielle de l'épreuve : les règles du jeu

La synthèse de documents est régie, comme toutes les épreuves d'un concours, par des règles strictes. Il est donc logique, pour l'appréhender, de se reporter au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche* qui en définit les modalités (2 novembre 2000).

« **Épreuve en langue étrangère.** L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences linguistiques, les connaissances disciplinaires, le savoir-faire méthodologique, les capacités d'analyse, d'interprétation et de synthèse des candidats.

#### ***Le dossier : support de l'épreuve***

Le dossier soumis à l'étude comporte des documents relevant à la fois des domaines de la littérature et de la civilisation des pays anglophones. S'y ajoute, en règle générale, un document iconographique. Les documents littéraires (prose, poésie, théâtre) et les documents de civilisation : textes (histoire, politique, sociologie, histoire des idées), tableaux statistiques et graphiques relèvent majoritairement des XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Le dossier est composé d'au moins trois documents non hiérarchisés parmi lesquels figure au moins un texte d'où sont tirés les faits de langue soumis à commentaire grammatical. Il n'est accompagné d'aucune consigne particulière. Au cours de la préparation de cette épreuve, divers ouvrages de référence sont mis à la disposition des candidats.

#### ***Modalités de l'épreuve***

L'épreuve consiste en une présentation du dossier, une étude de ses composantes et une mise en relation des divers documents dans le but de faire une démonstration aboutie témoignant d'une solide culture personnelle et d'un savoir-faire méthodologique. L'introduction de l'exposé est consacrée à une présentation de l'ensemble du dossier, à l'annonce d'un plan et à l'esquisse d'une problématique. L'étude du dossier sous un ou plusieurs angles implique le recours à des méthodes d'analyse tenant compte de la spécificité de chaque document. Elle débouche sur une mise en relation de notions communes, convergentes et/ou divergentes étayée par des références précises aux documents. Cette confrontation amène le candidat à proposer une interprétation cohérente et solidement argumentée du dossier.

### ***Explication des faits de langue***

Cette explication a lieu en français. Les faits de langue sont repérés mais ne sont pas assortis d'une étiquette orientant l'analyse. Il appartient au candidat de dégager une problématique à partir de sa description et de prendre en compte le contexte.

### ***Compréhension et restitution***

L'enregistrement en anglais n'est en aucun cas un document écrit oralisé. Il a une durée maximale de deux minutes trente. Le titre de l'enregistrement est fourni au candidat. À l'issue des deux écoutes, séparées par une pause de 20 secondes, il dispose de deux minutes pour ordonner ses idées avant de restituer le contenu du document en français. Il ne s'agit pas d'un exercice de traduction. »

Voilà qui est assez précis, et le sera encore davantage lorsqu'on aura indiqué que les ouvrages mis à la disposition des candidats pendant leur préparation sont au nombre de trois :

- Le dictionnaire *Robert des noms propres*.
- Le dictionnaire unilingue *Collins Cobuild*.
- Le *Lexique de civilisation américaine et britannique* de M. Goffart, A. Guët, G. Jones et F. Michelet (Presses Universitaires de France, coll. « Major », 1996).

Le rapport du jury évoque depuis quelques années l'introduction progressive d'un ouvrage supplémentaire (*Oxford Guide to British and American Culture*, de Jonathan Crowther et Kathryn Kavanagh, Oxford University Press, 1999) mais cette introduction n'a pas été effective au cours des dernières sessions. On se contentera donc ici de signaler qu'elle pourrait intervenir dans un futur proche, et qu'en tout état de cause le livre en question est un ouvrage de référence que les candidats auront profit à consulter durant leur formation.

## **2. Mise au point sur une épreuve aux multiples facettes**

Avant d'aborder l'épreuve de synthèse proprement dite, il n'est peut-être pas inutile de poser clairement le contexte dans lequel elle s'insère et qui est celui de ce que nous appellerons ici une « multi-épreuve », c'est-à-dire une épreuve qui, bien qu'elle soit globalement désignée comme Épreuve en Langue Étrangère (ELE), se compose en fait de plusieurs « sous-épreuves » se déroulant en anglais, certes, mais aussi en français. Ces « sous-épreuves » sont autant d'exercices entièrement distincts les uns des autres que le candidat va devoir accomplir en l'espace d'une heure exactement, et qui feront l'objet d'une appréciation chiffrée spécifique. Ces sous-épreuves sont au nombre de quatre. En voici la liste avec, entre parenthèses, la langue dans laquelle elles se déroulent.

- présentation des faits de langue extraits de l'un des textes du dossier de synthèse (français) ;
- présentation synthétique d'un dossier (anglais) ;

- entretien avec le jury portant sur cette présentation (anglais) ;
- épreuve de compréhension et restitution (français).

À ce propos, et indépendamment de considérations d'ordre intellectuel, il faut souligner à quel point l'ELE est d'abord une épreuve *physique* dans laquelle l'énergie que l'on sera en mesure de déployer constituera un facteur capital de réussite. Avant de refermer cette parenthèse, on ne saurait donc trop insister sur l'importance que revêt le fait de privilégier le repos dans les jours qui précèdent les épreuves.

Le premier point pratique à aborder, là encore avant de nous pencher sur l'exercice qui fait l'objet de ce livre, concerne l'ordre dans lequel les sous-épreuves vont s'enchaîner. En fait, cet ordre est largement contraint. Comme le signale le rapport du jury rédigé au terme de la session 2003, « les candidats disposent d'une durée de trente minutes maximum pour la présentation du dossier et l'étude des faits de langue. [...] Trente minutes maximum sont aussi réservées à la seconde partie de l'épreuve qui consiste en un entretien en langue anglaise portant sur la présentation du dossier et en un exercice de restitution en français d'un document sonore enregistré ». À la lecture de ces lignes, il est clair que, de nos quatre sous-épreuves, le test de restitution occupera toujours la dernière position. Dans la mesure où il fait partie intégrante de la seconde demi-heure, le candidat n'est pas autorisé à demander à le subir d'entrée de jeu. Même chose pour l'entretien dont on voit mal de toute manière comment il pourrait avoir lieu *avant* la présentation du dossier. Il devient donc évident que le candidat devra entamer l'épreuve par les faits de langue ou la présentation synthétique des documents. Une manière simple de résumer ce qui précède serait de dire que dans cette épreuve d'une heure, les trente premières minutes appartiennent au candidat qui les gère comme il l'entend, et les trente dernières au jury qui — dans des limites pratiques que nous allons voir — fait de même.

Revenons à ces trente premières minutes. On doit y faire tenir deux présentations. Mais dans quel ordre ? C'est là que la part de liberté du candidat s'exerce. Il peut, comme il le souhaite, débiter par les faits de langue ou par l'exposé de synthèse. Mais si le choix de l'ordre est indifférent au jury, il est évident que les deux possibilités ne se valent pas. En fait, il apparaît rapidement — et c'est l'ordre le plus fréquemment adopté — qu'il est préférable de commencer par la présentation des faits de langue qui occupera environ 10 minutes et de poursuivre avec la présentation du dossier pour un maximum de 20 minutes. Le minutage est évidemment indicatif et rien n'empêche un candidat de consacrer 15 minutes aux faits de langue et 15 minutes à la synthèse, même si ce n'est pas en général une formule très payante — trop long pour les faits de langue (5 minutes en moyenne par fait est excessif) et trop bref pour faire un exposé montrant une analyse sérieuse des documents. La répartition 10-20 semble la plus raisonnable parce que plus susceptible de permettre au candidat de donner toute sa part à la complexité du dossier dont il doit rendre compte. Quant à l'ordre, il est le plus judicieux pour deux raisons au moins :

- 1) Pour les candidats francophones, il peut être adroit de lancer leur épreuve par une prise de parole en français durant laquelle ils pourront prendre leurs marques (repères visuels dans une salle qu'ils découvrent) et placer leur voix, ce qui n'est pas forcément évident lorsque l'on sort de trois heures de préparation.
- 2) Deuxième avantage, majeur selon nous : adopter cet ordre permet de renforcer la cohésion linguistique de l'épreuve en évitant d'avoir à passer trop fréquemment du français à l'anglais ou vice versa, ce qui constitue une difficulté supplémentaire puisqu'il faut complètement modifier sa pensée grammaticale et sémantique ainsi que ses schémas intonatifs, gymnastique particulièrement exigeante. En plaçant l'exposé de synthèse en deuxième position, on met en place un bloc central anglais de trente-cinq à quarante minutes maximum puisque l'exposé sera suivi de l'entretien. On crée donc une répartition français-anglais harmonieuse ou en tout cas moins exigeante. On donne dans le même temps un supplément de cohérence intellectuelle à l'épreuve puisque le fait que l'entretien succède à l'exposé apporte au déroulement de l'ensemble un certain naturel, qui disparaît lorsque les candidats commencent par l'exposé de synthèse. En effet, en vertu du principe qui veut que les trente premières minutes soient consacrées aux présentations, le jury doit alors attendre la fin de l'analyse des faits de langue pour passer à l'entretien sur la synthèse. Autant pour le candidat que pour le jury, il est malaisé de se replonger dans des questions laissées de côté pendant une bonne dizaine de minutes et le dynamisme de l'épreuve s'en ressent. Les avantages de cette discontinuité sont inexistantes, et ses inconvénients si évidents qu'il semble aller de soi qu'il vaut mieux l'éviter. L'ordre qu'il est donc le plus pertinent de suivre pour affronter cette série d'exercices est :
  - Faits de langue (10 minutes environ).
  - Présentation du dossier de synthèse (20 minutes maximum).
  - Entretien avec le jury.
  - Exercice de restitution.

Il appartient au candidat de gérer les trente premières minutes, et il faut souligner qu'il sera interrompu s'il n'a pas terminé ses deux présentations dans le temps imparti. Les trente dernières minutes, en revanche, relèvent de la responsabilité du jury. Mais là encore, la nécessité matérielle d'y faire tenir deux sous-épreuves impose assez manifestement un minutage serré qui ne laisse pas de place à l'improvisation ou à l'imprévu. Si l'entretien s'engage bel et bien à la trente et unième minute, il dépassera rarement quinze minutes, afin de permettre à l'exercice de restitution de se dérouler normalement et sans dépasser la durée totale réglementaire de l'épreuve.

La partie sur laquelle nous allons donc nous concentrer dorénavant est la partie centrale de l'épreuve ELE, au sens propre comme au sens figuré. Centrale, elle l'est dans la mesure où elle représente dans ce concours de recrutement de professeurs d'anglais le seul moment où le candidat sera entendu et interrogé dans la langue qu'il ambitionne d'enseigner, et sur un contenu non soumis à un programme, donc relativement imprévisible

(même si nous verrons plus loin que certaines questions ou thématiques réapparaissent régulièrement au fil des sessions). Passons donc à un examen attentif de ce que l'on appelle la « synthèse de documents ».

### 3. La composition d'un dossier

Le dossier sur lequel le candidat va se pencher pendant trois heures est également soumis à un cahier des charges précis, et en avoir conscience peut se révéler très utile dans le cadre de l'analyse, comme nous le verrons dans un instant. Revenons au *Bulletin Officiel* :

*Le dossier soumis à l'étude comporte des documents relevant à la fois des domaines de la littérature et de la civilisation des pays anglophones. S'y ajoute, en règle générale, un document iconographique. Les documents littéraires (prose, poésie, théâtre) et les documents de civilisation : textes (histoire, politique, sociologie, histoire des idées), tableaux statistiques et graphiques relèvent majoritairement des XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Le dossier est composé d'au moins trois documents non-hiérarchisés parmi lesquels figure au moins un texte d'où sont tirés les faits de langue soumis à commentaire grammatical. Il n'est accompagné d'aucune consigne particulière.*

Quels sont les points saillants de cette description ? Ils sont au nombre de deux. Le premier réside dans le fait que le dossier se compose invariablement de trois documents : deux textes et un document iconographique. Ces trois documents, comme le souligne le *Bulletin*, sont présentés aux candidats de façon non hiérarchisée et neutre (A, B et C). Les deux textes sont de natures bien distinctes. L'un sera un document non fictionnel que les rédacteurs du rapport 2006 appellent « document civilisationnel » : extrait d'un essai historique, politique, économique ou sociologique ; discours d'homme d'état, article de presse de bonne tenue ; mais aussi, à la faveur de l'émergence des nouvelles technologies, document issu d'une page web. Le second texte sera de nature littéraire : extrait de roman ou de nouvelle, de pièce de théâtre, poème. Quant au document iconographique, lui aussi peut être d'une grande diversité, surtout depuis que le concours a pris le tournant de la couleur, ce qui élargit considérablement la palette des choix que peuvent opérer les concepteurs. Tout est possible, et on trouvera des tableaux, des photographies, des dessins, des gravures, des affiches de films ou encore des encarts publicitaires. C'est un aspect important de la préparation, on y reviendra, que de travailler l'analyse de documents d'une grande variété.

Deuxième élément essentiel : la date et l'origine géographique des documents. Comme le souligne le *Bulletin Officiel*, les documents relèvent majoritairement des XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles et les passerelles avec le monde contemporain — pour ne pas dire l'actualité — sont souvent faciles à établir. Mais il est important de souligner que le jury ne s'interdit pas de confronter le candidat à un poème du XVII<sup>e</sup> siècle (« To His Coy Mistress » d'Andrew Marvell est ainsi apparu en 2006) ou à un extrait d'une pièce de Shakespeare (*Julius Caesar* en 2003). En termes géographiques, la donne est des plus simples. Tout ce qui concerne le monde

anglophone est potentiellement recevable. Il est vrai que la Grande-Bretagne et les États-Unis se taillent la part du lion, mais l'Inde, l'Afrique anglophone ou l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne sont pas à exclure, notamment pendant l'année, lorsque le candidat se prépare à l'épreuve<sup>1</sup>.

Revenons un instant à la distribution des textes et à leur statut. Nous le disions plus haut, prendre conscience de cette distribution et de son caractère obligatoire peut avoir son importance pratique. Dans leur grande majorité, les dossiers auxquels vous serez confrontés ne posent aucun problème lorsqu'il s'agit de distinguer le texte littéraire du document civilisationnel. Entre une page de Keynes et un passage de Dickens, on aura tôt fait de s'y retrouver. Mais il arrive que ce statut soit plus flottant, qu'il n'aille pas de soi. Un extrait de journal intime par exemple peut très bien dans un dossier remplir les fonctions de document littéraire — et l'on s'attendra à ce que les candidats se penchent sur la manière dont fonctionne son écriture — tandis que plus tard dans la session, un autre extrait de journal intime apparaîtra comme le document de civilisation du dossier et sera traité comme témoignage authentique sur une époque — ce qui n'exclut pas, nous aurons l'occasion de le souligner, une prise en compte rigoureuse de sa forme. Il est donc légitime de marquer un moment d'hésitation si le dossier présente ce type d'ambiguïté, mais un principe absolu va alors vous aider : **jamais on n'aura deux textes littéraires ou deux documents de civilisation car les règles de l'épreuve l'interdisent**. Donc l'un des textes proposés est nécessairement littéraire et l'autre civilisationnel. Si notre extrait de journal intime est apparié avec un essai sur la condition de la femme victorienne, alors il est manifeste qu'il joue dans le dossier le rôle de texte littéraire. Si le même extrait apparaît en compagnie d'un poème ou d'un passage de roman ou de pièce de théâtre, il devient évident qu'il est alors à envisager dans son caractère non fictionnel, donc comme document de civilisation. Lorsque le dossier pose ce type de problème, son concepteur aura toujours fait en sorte de fournir au candidat un faisceau d'indices concordants qui l'aideront à faire un choix clair et à établir la nature respective des deux extraits. Soulignons d'ailleurs, pour clore ce point, que lorsque les deux textes suscitent cette perplexité, ce n'est jamais gratuit. L'hésitation de départ est toujours la base d'un axe de réflexion que le candidat sera invité à exploiter dans une analyse plus poussée à un moment de sa présentation.

Nous avons écrit plus haut que les dossiers peuvent aborder toutes les facettes géographiques du monde anglophone et que certaines questions s'invitent régulièrement dans les débats. Mais peut-on être plus précis sur

---

1. C'est en songeant justement aux candidats et au territoire déjà très étendu qu'ils doivent couvrir que l'on s'étonnera d'ailleurs de voir figurer comme documents iconographiques dans des dossiers proposés en 2007 un tableau de Goya exposé au Musée du Prado ou une photographie publiée par l'Agence France Presse dont ni l'auteur ni le sujet n'entretiennent le moindre rapport avec le monde anglophone. Voilà qui peut amener les futurs candidats à craindre de voir leur préparation, qu'elle qu'en soit la rigueur, réduite à néant par des choix qui, dans leur esprit sinon dans leur lettre, s'affranchissent du cahier des charges de l'épreuve.

ces points ? Se poser cette question revient en fait à se demander si l'on peut développer une compréhension plus fine de la nature des dossiers auxquels les candidats sont confrontés.

Partons d'un constat simple : les dossiers proposés aux candidats sont souvent le reflet de leurs concepteurs et fournissent donc une image assez fidèle de la diversité du jury. Il y a parmi ces concepteurs des profils plutôt orientés, par goût ou par spécialisation, vers la littérature ou vers la civilisation. Ces deux profils très distincts mènent à la production de dossiers qui, s'ils respectent évidemment le même cahier des charges, ne vont pas fonctionner du tout de la même manière ni reposer sur les mêmes ressorts. En ce sens, il y a des dossiers d'orientation clairement civilisationnelle (même si, répétons-le, quitte à prendre le risque de la lourdeur, ils comportent comme tous les autres un document littéraire), des dossiers d'orientation clairement littéraire, et une troisième catégorie que nous appellerons les « électrons libres ».

Les dossiers d'orientation civilisationnelle sont faciles à repérer. Ils convoquent de grandes questions historiques du domaine anglo-saxon sur lesquelles les trois documents vont fournir un éclairage, chacun à sa manière. Les documents littéraire et iconographique, sans être négligés — et encore moins négligeables — apparaîtront comme une *illustration* de la question évoquée et le dossier trouve son élan premier dans le document de civilisation, le plus souvent une source primaire extrêmement bien choisie. Un dossier de 2005 consacré au problème des évictions dans l'Écosse du XIX<sup>e</sup> siècle fait bien apparaître ce type d'économie. Il se compose d'un texte extrait du *Inverness Courier* du 20 août 1845, décrivant les conditions de vie des paysans des Highlands, d'un passage tiré d'un roman de Neil M. Gunn dépeignant une éviction, et d'une illustration parue dans *The Illustrated London News* en 1888, qui montre une scène de confrontation entre les habitants d'un village et la force publique. L'objet de l'ensemble était d'amener les candidats à se pencher sur le sort des paysans écossais à une période particulièrement délicate de leur histoire.

Les chiffres évoluent bien sûr d'une session à l'autre, mais ce type de dossier n'est pas rare, notamment parce que certaines questions « classiques » s'invitent régulièrement, sous une forme ou une autre. On pourrait citer à titre d'exemple l'Irlande, qu'il s'agisse d'aspects politiques ou culturels, le problème noir ou le thème de l'esclavage aux États-Unis (nous en verrons un traitement un peu oblique dans la deuxième partie de l'ouvrage), mais aussi, plus largement, les minorités et le multiculturalisme (minorités indienne et pakistanaise en Angleterre par exemple). Ce dernier sujet est d'autant plus susceptible d'apparaître et de se maintenir dans les sessions à venir qu'il fait également partie du paysage culturel français et que des questions tournant autour du communautarisme ou de la discrimination positive peuvent se poser très directement aux candidats dans l'exercice de leur future profession. Mais n'oublions pas les Aborigènes en Australie, ou, dans des domaines bien différents, l'époque victorienne, la révolution industrielle et l'essor des modes de transports (chemin de fer) ou la condition féminine dans le monde anglophone à diverses époques (la femme dans la société victorienne rencontre

un succès qui ne se dément pas au fil des ans). Ces thèmes font l'objet d'une attention fréquente de la part de concepteurs d'obédience plutôt civilisationnelle. On y reviendra de façon plus précise au début du chapitre 2, mais il est évident que les candidats ont tout intérêt à se préparer sur ces questions, puisque les chances qu'ils doivent s'y confronter ne sont pas négligeables.

Les dossiers d'orientation littéraire adoptent un mode de fonctionnement assez différent et très caractéristique lui aussi. Sur un plan thématique, ils ont tendance à se pencher sur des questions d'ordre esthétique au sens large (création littéraire, picturale, rapports entre les deux) ou sur des mouvements précis (un dossier de la session 2006 était ainsi consacré à la question du sublime et à sa traduction en littérature et en peinture). Dans ces dossiers, les documents littéraire et iconographique tiennent évidemment une place essentielle, et le document de civilisation est une source primaire souvent très « littéraire » elle aussi.

À la différence des dossiers d'orientation civilisationnelle qui peuvent exiger un certain fond de connaissances préalables, les dossiers littéraires sont souvent plus immédiatement abordables (même si cette « règle » souffre des exceptions manifestes : les candidats confrontés au dossier sur le sublime mentionné plus haut étaient bien en peine de le traiter à un niveau très acceptable s'ils n'avaient aucune idée de ce que pouvait être le mouvement en question). Restons cependant mesurés : il serait absurde de laisser entendre qu'on n'a besoin d'aucune connaissance pour traiter ces dossiers. Mais un savoir éventuellement limité peut ne pas être un handicap si important à partir du moment où l'on sait faire montre d'autres talents directement liés à la nature de l'exercice. Car plus *abordable* ne veut pas dire plus *facile*, loin de là. C'est une question que nous traiterons en détail dans le point suivant, mais la synthèse de documents implique de la part des candidats un effort de... synthèse, c'est-à-dire de mise en relation. Sur ce plan, il ne nous semble pas excessif de dire que les dossiers d'orientation littéraire sont, plus encore que les autres, des assemblages de documents face auxquels la capacité des candidats à effectuer des combinaisons, à voir des points de convergence et de divergence entre les textes et l'image, va plus que jamais jouer un rôle décisif. Là encore, nuancions. Il ne s'agit pas non plus de laisser entendre que, face à un dossier plutôt civilisationnel, des connaissances encyclopédiques vont pouvoir tenir lieu de travail synthétique, ni que les stratégies discursives peuvent ne pas y être extrêmement importantes. Mais les dossiers littéraires accusent très fortement cette tendance.

Terminons-en avec ces dossiers que nous avons désignés du terme peut-être énigmatique d'« électrons libres ». De quoi s'agit-il ? De sujets qui, tout en respectant eux aussi à la lettre le cahier des charges de l'épreuve, sont dotés d'une double caractéristique. D'une part ils ne se rattachent « naturellement » à aucune des deux catégories que nous venons de décrire. D'autre part ils sont de prime abord — même si l'appréciation est ici plutôt subjective — de nature un peu « surprenante » dans leur thématique de base. Le plus simple est sans doute de prendre l'exemple d'un dossier traité dans ce volume. Il s'agit d'une série de